



SAINT SEBASTIEN FOOTBALL

N° d'affiliation : 527047

INSCRIPTIONS SAISON 2017-2018

-=-=-=-

Cette saison, la cotisation comprend la fourniture d'un équipement (coupe-vent, une paire de chaussettes, un short jusqu'aux u11 – un tee-shirt et une paire de chaussettes de U13 à vétérans), d'un calendrier ainsi que la participation au tirage de la tombola qui a lieu le jour de la galette. (100€ de bon d'achat à gagner)

Catégories d'âges et coût de la licence

U 6 et U 7	Dès 5 ans nés en 2012 et 2011	95 euros
U 8 et U 9	nés en 2010 et 2009	100 euros
U 10 et U 11	nés en 2008 et 2007	105 euros
U 12 et U 13	nés en 2006 et 2005	110 euros
U 14 et U 15	nés en 2004 et 2003	110 euros
U 16 - U 17- U18	nés en 2002 - 2001 – 2000	115 euros
Seniors et U 19	nés entre 1999 et 1983	115 euros
Vétérans	nés à partir de 1982	115 euros
Loisirs	(sans équipement)	60 euros
Féminines		80 euros
Licenciés ayant une double licence (dirigeant et joueur)		25 euros

Une réduction est accordée sur la licence la plus chère lorsque plusieurs licences sont souscrites dans le Club.

A partir de deux licences : 20%, 3 licences 30%, 4 licences 40%

IMPORTANT : Toute demande de licence devra être accompagnée de son règlement. Son échelonnement sera accepté. L'équipement (coupe-vent ou tee-shirt) ne sera donné qu'au règlement total de la cotisation.

NOUVEAUTE : Un formulaire Numérique

(Mis en place à compter du 15 juin)

A compter de cette saison, la demande de licence « support papier » est supprimée, **tout se fait sur internet**. Le licencié ou son représentant légal **recevra sur son adresse mail la demande de licence** qu'il devra remplir en ayant soin de répondre au préalable au questionnaire de santé.

1^{er} cas : Renouvellement

Le certificat médical fourni pour la saison 2016/2017 est valable pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019

En pratique :

L'intéressé devra prendre connaissance du questionnaire de santé, soit auprès de son club soit sur le site de la FFF. Il aura alors deux options au moment de remplir le formulaire de demande de licence.

<https://www.fff.fr/e/l/qs-li.pdf>.

- **En répondant NON** à toutes les questions, la partie relative au certificat médical sur le bordereau de demande de licence n'aura pas à être remplie.
- **En répondant OUI** à une ou plusieurs questions, la partie relative au certificat médical sur le bordereau de demande de licence devra être remplie par un médecin.

Sont concernés par cette modification les joueurs amateurs et les dirigeants.

2^{ème} cas Nouvelle licence

Après avoir téléchargé et imprimé la demande de licence, elle devra être remplie par le médecin, accompagnée d'une photo d'identité et d'une pièce d'identité du joueur ou du livret de famille. Le tout devra être scanné dans les normes et envoyé à la FFF. Attention tout document non visible ou mal calibré sera recalé par les services de la fédération.

En complément, une vidéo explicative est visible...<https://www.youtube.com/watch?v=4mZ55fCB2SE>

Pour toute demande, le secrétaire se tiendra à votre disposition tous les mercredis de 14h à 17h au stade de St Sébastien.